



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 10 octobre 2013, à 20h25
à la Salle de Spectacles**

**2^{ème} séance – 2013 / 2014
2^{ème} partie**

Séance du jeudi 10 octobre 2013

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Mesdames et Messieurs,

Je salue Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers qui nous ont rejoints pour cette deuxième partie de notre séance de ce soir.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue. Je tiens à remercier la Municipalité pour l'agape qu'elle nous a offerte.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer. Je déclare ouverte cette seconde partie de notre deuxième séance du Conseil communal de Renens pour la troisième année de la législature 2013-2014.

Conformément à l'article 65 du Règlement de notre Conseil, 63 conseillers communaux ont signé la liste de présence.

Sont excusé(e)s: Mmes Geneviève Bonzon, Solmaz-Rosa Korkmaz, Irina Krier, Florence Widmer et Nathalie Kocher-Jaccard ainsi que MM. Jean-François Jeanrichard, Christophe Kocher et Cemal Ozcan

Sont absents: MM. Ricardo Gaspar, Antonio Lepore, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Pascal Montemari, Jérôme Tendon et Frédéric Georges

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de M. Alberto Mocchi intitulé "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets"
- Une interpellation de M. Gian-Luca Ferrini
- Un divers de M. Eugène Roscigno
- Une question de M. Didier Divorve

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 16 et 17 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2013
3. Démission

4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de la pétition** intitulée "Contre le passage en rue piétonne des rues de la Mèbre, du Midi et de la Source et pour le maintien d'une zone de rencontre"
M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la Commission des pétitions
12. **Rapport du postulat** de Mme Florence Widmer intitulé: "Mèbre – Source – Midi, trois rues pour les piétons" et de la **motion** de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller au nom de l'Association de Quartier du Centre "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier"
M. Didier Vienet, Président-rapporteur
13. **Rapport du préavis N° 38-2013** - Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers.
Mme Patricia Zurcher, Présidente-rapporteur
14. **Rapport du préavis N° 39-2013** – Arrêté d'imposition pour l'année 2014
Commission des Finances
15. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 41-2013 – Demande de crédit d'étude pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).
Présidence: PLR
 - Préavis N° 42-2013 – Remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance
Présidence: Parti socialiste
 - Préavis N° 43-2013 – Demande d'un crédit pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls
Présidence: Fourmi rouge
16. Motions, postulats, interpellations
17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2013

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 septembre 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Christophe Hinvi, PS**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

C'est avec regret que je vous transmets ma démission du Conseil communal de Renens, à compter du 31 octobre 2013. Ce choix est lié à un déménagement. En effet, je me vois dans l'obligation de renoncer à mon engagement politique dans la commune de Renens.

Je tiens à remercier tous mes confrères conseillers pour les intéressantes discussions sur l'avenir de notre Ville. Je remercie également mes collègues de la CISE et leur souhaite le meilleur pour relever l'important défi d'intégration dans notre Ville.

La ville de Renens possède un grand potentiel de développement en termes de qualité de vie, d'urbanisme ambitieux et de culture. Je quitte la ville de Renens et le Conseil communal en ayant l'intime conviction qu'ils sauront appuyer la transformation de notre Ville en pôle régional culturel et économique et donnera à la Ville l'envergure qu'elle mérite.

Je vous remercie.

M. le Président remercie M. Christophe Hinvi pour son engagement au sein du Conseil communal. Il gardera un bon souvenir de M. Christophe Hinvi tant dans le cadre du Bureau du Conseil ou dans celui de conseiller. Il formule également tous ces vœux pour l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ Résultats de la Votation fédérale du 22 septembre 2013

1. Initiative populaire «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'952	3'108	3'105	46	19	3'040	1'230	1'810	39.05%

2. Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'952	3'108	3'105	87	14	3'004	2'307	697	39.05%

3. Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'952	3'108	3'105	53	17	3'035	1'374	1'661	39.05%

❖ Révision de la loi sur les communes

J'ai participé le 25 septembre 2013 à la séance sur la révision de la loi sur les Communes ainsi que la LEDP.

Je tiens à remercier la dizaine de conseillers communaux et notre secrétaire qui ont participé à cette séance très intéressante et je pense que nous devons nous mettre le plus vite possible à la modification de notre règlement de notre Conseil.

❖ Résolution en faveur du tram Renens-Lausanne

La résolution votée par notre Conseil lors de la séance du 12 septembre 2013 a été envoyée à Mme Nuria Goritte, Conseillère d'Etat, ainsi qu'à Mme Rebecca Dougoud, Directrice de projet Axes Forts, à M. Marcel Blanc, Président du Groupe de concertation AFTPU et à Mme Anne-Marie Depoisier, Présidente du Conseil d'administration des TL.

❖ Repas de soutien du FC Renens

J'ai participé le jeudi 3 octobre, accompagné par M. Michele Scala, 1er vice-président, et Mme Verena Berseth, membre du Bureau de notre Conseil, au repas de soutien du FC Renens

❖ Revue du corps des sapeurs-pompiers de Renens

Samedi 5 octobre a eu lieu la revue du corps des sapeurs-pompiers de Renens. J'ai eu l'honneur d'assister aux divers exercices sur la place du Marché et d'apprécier tant leur formation que leur maîtrise et leur engagement pour notre Commune.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à Mme la Syndique.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité n'a qu'un commentaire à faire, principalement à l'attention des téléspectateurs, relative à une information mentionnée dans les communiqués de la Municipalité "Sous la loupe" N° 1/2013-2014.

Comme vous l'avez vu, la Municipalité a pris une décision concernant l'horaire d'ouverture des bureaux de vote. Dès le scrutin du 24 novembre 2013, les deux bureaux de vote de Renens, à savoir Les Baumettes et l'Hôtel-de-Ville, seront ouverts le dimanche du scrutin de 09h30 à 11h00, soit le même laps de temps que maintenant, mais plus tôt. Ce qui veut dire que la boîte aux lettres de l'Administration communale sera elle aussi relevée le dimanche jusqu'à 11h00 seulement, la clôture du scrutin correspondant officiellement à celle des bureaux de vote.

Il n'y a donc pas de suppression d'un des deux bureaux comme plusieurs communes l'ont fait. Il n'y a pas non plus de réduction de temps d'ouverture de ces bureaux qui restent ouverts durant 1h30, l'horaire est simplement décalé. Nous adaptons les ouvertures, d'une part pour nous aligner sur la majorité des villes et des communes de l'Ouest lausannois (il n'y a plus qu'une seule commune dans l'Ouest lausannois qui ferme à 12h00) et d'autre part pour nous permettre de terminer toutes les opérations de dépouillements, de s'aligner sur les autres communes et de transmettre les résultats dans les temps souhaités au niveau cantonal et fédéral.

Une information générale paraîtra également dans le Carrefour Info, sur le site Internet, mais surtout il y aura un papillon visible qui sera joint à toutes les enveloppes de vote des citoyens renonais pour rappeler ce changement et la fermeture du bureau à 11h, et non plus à midi.

La Municipalité n'ayant plus de communication, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,*

La Commission des finances chargée d'étudier les incidences financières des préavis N° 41, 42 et 43-2013 s'est réunie le mardi 8 octobre 2013 de 19h30 à 20h30 à la salle de conférence de la Municipalité.

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, municipal. Le Service des finances était représenté par M. Michael Perrin, Chef de Service.

Développement par les représentants de la Municipalité du préavis N° 41-2013 - Demande de crédit d'étude pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)

L'étude faisant l'objet du présent préavis est une obligation légale. Par ailleurs, elle entre dans les objets cofinancés par la péréquation directe. Elle permet d'identifier les tronçons à assainir du point de vue du bruit et les mesures à prendre. Il peut s'agir d'aménagements routiers, de changements de revêtements ou d'autres interventions.

Débats de la Commission des finances

La Commission des finances constate qu'il s'agit d'une somme peu élevée correspondant au budget d'investissement et qui est destinée à remplir une obligation légale.

- *Au vote, c'est à l'unanimité qu'elle accepte les incidences financières du préavis N° 41-2013.*

Développement par les représentants de la Municipalité du préavis N° 42-2013 – Remplacement de deux véhicules du service Environnement-Maintenance

Le Service Environnement – Maintenance a établi, sur la base de la liste de ses véhicules, une prévision des renouvellements entre 2013 et 2018. Le présent préavis est conforme à cette liste, par ailleurs les sommes correspondantes figurent au plan des investissements 2013 – 2017.

Débats de la Commission des finances

- *La Commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 42-2013 à l'unanimité.*
- *Elle recommande à la commission qui sera chargée d'étudier ce préavis d'approfondir les questions suivantes qui sortent de la compétence de la COFIN mais qui ont été abordées dans la discussion :*
 - 1. Est-il pertinent de remplacer ces deux véhicules maintenant ?*
 - 2. Concernant le déneigement, la variante consistant à sous-traiter le déneigement du cimetière a-t-elle été étudiée et comparée à l'achat du véhicule prévu du point de vue de ses incidences financières ?*
 - 3. Un regroupement avec d'autres communes pour l'achat groupé de ce type de matériel, permettrait-il d'obtenir des offres plus avantageuses de la part des fournisseurs ?*

Développement par les représentants de la Municipalité du préavis N° 43-2013 - Demande d'un crédit pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls

Il s'agit d'un montant important, qui permettra d'assurer le maintien d'un bâtiment historique dont la conservation n'est pas discutable. Les travaux sont indispensables à son maintien et doivent être entrepris rapidement. Actuellement, le bâtiment est squatté, donc il n'est pas accessible au public et ne génère aucun revenu.

Il est à relever que depuis son acquisition en 2009, le bâtiment dont l'acquisition a été financée via un emprunt coûte chaque année environ CHF 120000.- à la Commune alors qu'il ne peut pas être utilisé pour des besoins publics.

L'occupation du bâtiment doit encore être précisée. Le concept de l'Autre Musée est en phase de développement par l'association « Un autre regard », comme cela est précisé dans le préavis. Cela étant, le vote du Conseil communal ne porte que sur la rénovation de l'enveloppe, l'intérieur (contenu du projet et montage financier) n'étant pas encore élaboré.

Il est encore rappelé qu'une convention lie la commune aux CFF, anciens propriétaires de la parcelle et du bâtiment, pour 25 ans et que cette convention prévoit un usage public du bâtiment.

Débats de la Commission des finances

Sans empiéter sur le travail de la commission qui traitera ce préavis, il est relevé que le préavis est très orienté vers le projet « L'Autre Musée » (point 4 – perspectives), ce qui est regretté par certains membres de la commission. Les autres membres sont d'avis que ce sera à la commission du préavis de débattre de cette question.

- *Au vote, c'est à 5 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président s'enquiert de savoir si la CUAT a des communications à transmettre.

Ceci n'étant pas le cas M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Suite à la démission de M. Roland Divorne du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR informe que M. Jacques Berthoud le remplacera en tant que délégué PLR.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Rapport de la pétition intitulée "Contre le passage en rue piétonnes des rues de la Mèbre, du Midi et de la Source et pour le maintien d'une zone de rencontre"

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission.

- **M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions** donne lecture du rapport de la Commission

La commission s'est réunie le 24 septembre 2013 pour examiner la pétition et rencontrer son auteure Mme Christine Borboen. Quelques commerçants des rues concernées, soit MM. Dufloo (lunetterie de la Mèbre), Paula (cordonnerie de la Mèbre), Carro (Visual Studio Opticien) étaient présents. La pétition a été signée par 23 commerçants du centre-ville.

La commission était au complet. Elle a rencontré des commerçants inquiets suite à la motion déposée auprès du Conseil communal relative à la demande de mettre les rues du centre en zone piétonne.

Bien qu'au début du débat démocratique, ils souhaitent souligner leur crainte d'une telle décision. En effet, ils considèrent que la suppression du passage de voitures va encore davantage porter préjudice à leur activité et réduire leur clientèle. Le commerce vit des heures difficiles et, avec les travaux à venir (tram), il leur paraît totalement inopportun de supprimer le passage des voitures, voire hasardeux de s'engager dans une zone piétonnière, compte tenu de la nature du centre de Renens. L'exemple de la rue Neuve est évoqué.

Un commissaire s'étonne que les commerçants n'aient pas mieux fait connaître leur position dans l'association de quartier qui a récemment vu le jour. Les pétitionnaires précisent qu'ils

ne sont pas tous membres de cette association. Un des commerçants, membre, fait remarquer que, bien qu'il défende l'intérêt général des commerçants, sa voix n'en est pas pour autant plus forte lors de vote.

La commission propose de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote.

C'est à l'unanimité moins une abstention que les membres du Conseil acceptent de transmettre à la Municipalité cette pétition pour étude et rapport.

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport du postulat de Mme Florence Widmer intitulé "Mèbre – Source – Midi, trois rues pour les piétons" et de la motion de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller, au nom de l'Association de Quartier du Centre, intitulée "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier"

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs. Le rapport ayant déjà été lu lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2013, M. le Président demande à l'assemblée si celle-ci souhaite une deuxième lecture. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président ouvre la discussion sur le **postulat**. (Le rapport est toutefois annexé au présent procès-verbal – Annexe N° 1)

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Nous sommes ici face à la fois à une motion et un postulat demandant la même chose et nous venons de renvoyer à la Municipalité une pétition qui s'oppose à la mise en zone piétonne de ces mêmes rues. De ce fait, je pense qu'une motion serait un message un peu contradictoire que nous enverrions à nos Autorités en leur donnant à la fois une pétition signée par les commerçants demandant de ne pas transformer en zone piétonnière ces rues et une motion qui demande à la Municipalité de le faire. Un postulat serait un outil qui laisserait à la Municipalité une marge de manœuvre plus large pour étudier d'autres solutions et je pense que c'est vers un postulat qu'il faudrait s'acheminer plutôt que vers une motion. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote l'amendement au **postulat** proposé par la Commission.

Amendement: "Le préavis relatif à la mise en zone piétonne des rues Mèbre – Source – Midi est à déposer de façon à ce que la zone piétonne puisse être réalisée à l'échéance des travaux du tram"

C'est à une très large majorité moins une abstention que cet amendement est accepté.

M. le Président soumet au vote le postulat amendé.

C'est à la majorité moins 2 voix "contre" et 3 abstentions que le Conseil accepte de transmettre ce postulat amendé pour étude et rapport à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion sur la **motion**.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote l'amendement à la **motion** proposé par la Commission.

Amendement: "Le préavis relatif à la mise en zone piétonne des rues Mèbre – Source – Midi est à déposer de façon à ce que la zone piétonne puisse être réalisée à l'échéance des travaux du tram"

C'est à une large majorité moins 3 voix contre et 6 abstentions que cet amendement est accepté.

M. le Président soumet au vote la motion amendée. Le résultat n'étant pas clair, il est demandé aux scrutatrices de compter les voix.

C'est par 30 voix "pour", 21 voix "contre" et 3 abstentions que le Conseil accepte de transmettre cette motion amendée pour étude et rapport à la Municipalité.

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport du préavis N° 38-2013 – Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers

M. le Président prie Mme Patricia Zurcher, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher, Présidente-rapporteuse** donne lecture de son rapport

La commission chargée d'étudier le préavis 38 – 2013 « Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers » s'est réunie le mercredi 18 septembre 2013 dans la salle de conférences du Service informatique.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Danielle Ayer, Nathalie Kocher Jaccard, Robert Mulopo, Eric Aeschlimann, Jean-Pierre Leyvraz, Rolf Kung et Patricia Zurcher, présidente-rapporteuse. M. Jacques Berthoud était excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, M. Jean-Marc Dupuis. Elle était accompagnée par M. Fontanellaz (Informatique), M. Lombardet (Bâtiments- Domaines) et M. Bourgeois (Bâtiments-Domaines)

Cadre du préavis

Un rapide exposé de la situation est présenté par Monsieur Dupuis. Il rappelle qu'il s'agit d'un vieux projet, ce qui explique en partie la différence importante entre la somme inscrite initialement pour ces travaux au plan des investissements et la somme présentée dans le préavis.

Lorsque le départ de la PolOuest a été décidé, la Municipalité a planché sur divers scénarios pour utiliser au mieux l'espace libéré.

Au final, il a été décidé que les locaux libérés par PolOuest ne serviraient pas, ou du moins pas pour l'instant, à reloger un autre service.

La venue du SDOL a paru être la meilleure solution.

Le SDOL disposera de 8 bureaux, dont l'aménagement coûtera CHF 55'000.-, ce qui n'est pas excessif, et le loyer net s'élèvera à CHF 190.-/m2 (loyer brut : CHF 240.-/m2), un loyer plus élevé que celui que payait la PolOuest jusqu'ici.

L'emménagement du SDOL se fera durant les travaux. En effet, le départ de PolOuest se fera en novembre et l'arrivée du SDOL se fera en décembre.

L'avantage d'accueillir un locataire comme le bureau du SDOL, c'est la souplesse de celui-ci. En effet, si dans quelques années, nous devons avoir besoin de ces locaux pour reloger un de nos services communaux par exemple, le SDOL pourrait tout-à-fait aller louer des locaux ailleurs.

Monsieur Dupuis nous informe qu'au départ, on avait juste chiffré le coût de l'installation d'un ascenseur. Mais entretemps, il a été décidé de mettre en conformité le bâtiment avec les normes incendies en vigueur, ce qui représente un montant non-négligeable. À cela sont venus s'ajouter encore les frais de gestion du projet. En effet, à la base, il avait été prévu que ce serait le CTC qui allait gérer ces travaux. Or, pour des questions de charge de travail, cela s'est avéré impossible. Au budget, cela a eu pour conséquence un poste "honoraires de l'architecte" où figure un montant de CHF 91'400.- non prévu initialement.

Dans son bref historique des travaux du bâtiment, Mme Huguenin souligne qu'il y a eu de grands projets pour ce bâtiment, mais qu'il a fallu faire avec les moyens du bord et que les travaux programmés seront légers et modestes. Elle rappelle que l'ascenseur est un projet et une volonté de longue date et que les conditions de vie dans ce bâtiment n'ont jusqu'ici pas été faciles. Le départ de PolOuest permettra à tout le monde d'avoir un peu plus d'espace et il permet aussi de répondre enfin au postulat Barraud.

Après ces deux exposés, les commissaires ont demandé quelques précisions.

A la question portant sur la possibilité de reloger un autre service communal dans les locaux de PolOuest plutôt que de les louer à l'extérieur, M. Dupuis répond que la question aurait pu se poser pour le CTC qui est à l'étroit dans ses locaux de la Rue du Lac. Mais la solution consistant à scinder le CTC en deux pour reloger une partie à la Rue de Lausanne paraît insatisfaisante. D'autres solutions seront donc cherchées sur place.

L'administration générale est, elle aussi, à l'étroit dans ses locaux. Mais on nous informe qu'il reste un demi-étage en réserve en cas de besoin et qu'il n'y a pas de volonté de changement de ce côté-là pour l'instant.

Mme Huguenin nous informe que l'on a cherché aussi à favoriser une certaine mixité sur le site (salle de gym, bureaux, etc.). Ceci tout en choisissant l'option la plus simple et la plus modeste.

À la commissaire demandant s'il existe une planification à ce niveau-là, Monsieur Dupuis indique que la Municipalité ne navigue pas à vue et que dans ce cas précis, différentes options ont été étudiées avant que l'on ne décide d'accueillir le SDOL.

Avec la planification scolaire et l'entrée en vigueur de la LEO par exemple, on sait déjà qu'on devra fournir plus de locaux à l'école.

Globalement, il n'y a pas de planification pour chaque service, tout dépend des projets à venir.

À la question de savoir s'il s'agit d'un bâtiment historique, il est répondu que celui-ci est classé en classe 3. La Municipalité n'a reçu aucune remarque à ce niveau-là, puisque ces travaux ne modifient pas l'enveloppe extérieure.

Concernant l'ascenseur qui sera installé, il ne s'agira pas d'un ascenseur à système hydraulique. Sa vitesse de croisière sera donc tout-à-fait acceptable ! On pourra également y faire entrer une chaise roulante large, ainsi qu'un accompagnant.

Concernant l'aménagement de l'open-space du 3^{ème} étage, celui-ci n'a pas encore été fixé, mais il pourrait s'agir d'un grand espace avec des bureaux. Des séparations pourraient être établies à l'aide de plantes, etc.

Au niveau des comptes de fonctionnement, nous allons gagner de l'argent grâce au loyer du SDOL, mais en perdre aussi avec le départ de PolOuest. Il est souligné que le déménagement de PolOuest est sans lien avec ce préavis, puisqu'ils partent de toute façon. Le loyer du SDOL sera plus élevé que celui que payait PolOuest, mais la police louait une plus grande surface. Au final, il y aura donc un léger manque à gagner.

Concernant l'amiante, on sait qu'il y en a, mais peu (cf. poste 111 : colle de carrelage + faïences).

A la question portant sur la manière dont on a adjugé les travaux, il est répondu que pour ce qui est de l'architecte, on a choisi celui qui venait de travailler sur Florissant et qui avait donc déjà l'habitude de ce genre de travaux. Vu la taille des travaux prévus, il n'était pas nécessaire d'organiser un concours.

Les entreprises, quant à elles, ont été sélectionnées dans le respect de la loi sur les marchés publics. L'architecte a adressé des demandes d'offres aux entreprises régionales, et la Municipalité précise qu'elle privilégie toujours, dans la mesure du possible, les entreprises locales et régionales.

La Municipalité et ses accompagnants sont remerciés pour leurs réponses détaillées.

Au moment de délibérer, la commission relève le fait que la flexibilité du SDOL constitue un véritable atout, ainsi que le fait d'avoir gardé 100m² de réserve pour les besoins futurs. Elle admet que le fait d'y reloger une partie du CTC n'aurait pas été une solution satisfaisante, et

souligne que l'installation d'un ascenseur dans ce bâtiment répond à une volonté de longue date.

Au vote, la commission accepte les conclusions du préavis 38-2013 à l'unanimité et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et conseillers communaux,

A la lecture du préavis à la page 8 sous le chapitre "Dépenses déjà engagées" il est écrit qu'un montant de CHF 27'457,30 TTC a déjà été engagé notamment pour des honoraires d'études d'architectes.

Dans le rapport de la commission, à cheval entre la page 1 et 2 sous le chapitre "cadre du préavis", nous apprenons qu'un montant de CHF 91'400.- non prévu initialement a été ajouté aux honoraires d'architectes pour la gestion des travaux.

Dans l'ensemble, les honoraires d'architectes que nous payerons pour ce chantier représentent donc près de 15% du montant des travaux!

A titre de comparaison, ceux du réaménagement des locaux de la Sécurité sociale en 2010 étaient de 13% ce qui correspond plus ou moins aux prix plus élevés du marché pour un montant des travaux dans la fourchette de CHF 1'000'000.- / CHF 1'500'000.-.

J'ai de la peine à comprendre la raison d'un taux à 15% encore plus élevé!

Je précise que si je me permets d'utiliser le pourcentage, entre les honoraires et le montant des travaux, comme outil de comparaison: c'est parce que le chantier du bâtiment de la Sécurité sociale et celui qui nous concerne ce soir sont comparables du point de vue de la nature du bâtiment et des travaux planifiés. Cette comparaison serait fautive avec un collègue par exemple.

Les calculs que j'ai effectués pour préparer cette intervention sont tirés des normes SIA (Société des Ingénieurs et Architectes) et de la KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage) organisme gérée par l'Office fédéral de constructions et de la logistique. Je n'ai donc pas tiré ce système au hasard, le système des pourcentages est un vieux système utilisé à l'époque qui a été aboli mais avec le nouveau système cela revient au même, nous pouvons très vite revenir au pourcentage.

Je remercie donc la Municipalité d'informer le Conseil sur ce sujet en répondant à une question simple:

- *Avez-vous contrôlé les honoraires de l'architecte? Et comment ces montants sont-ils justifiés.*

Merci de votre attention.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

Mesdames, Messieurs,

Je voulais juste profiter de remercier la Municipalité pour avoir enfin un accès aux handicapés qui va arriver dans ce bâtiment, celui-ci avait été demandé depuis très longtemps.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,

Effectivement les honoraires d'architectes sont contrôlés. Le montant de CHF 27'000.- est inclus dans la somme mentionnée de CHF 91'000.-. C'est simplement qu'un chantier se déroule en plusieurs phases. Des frais sont engagés au début et ensuite il y a la surveillance des chantiers, comme cela a été dit dans le préavis.

Au début, nous avons prévu de manager cela en interne par notre service des Travaux, toutefois celui-ci est déjà débordé, ce que ma collègue Tinetta Maystre peut confirmer, raison pour laquelle nous avons finalement opté pour un mandat externe. Il faut aussi tenir compte qu'il y a quelques travaux de désamiantage, aussi, comme vous avez pu le constater.

Concernant l'intervention de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, oui effectivement nous répondons avec cela au postulat Barraud et il n'y aura pas que l'accès facilité, il y aura également des WC pour handicapés et probablement aussi des tables à langer qui seront aménagées au niveau du SPOP, au 1^{er} étage.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Je crois que j'ai peut-être mal compris, mais ce que je viens d'entendre c'est que les CHF 27'457,30 sont compris dans le montant de CHF 91'400.-. A ce moment-là, vous êtes un très bon négociateur pour les prix d'architectes et je retire tout ce que j'ai dit. Ou alors, je garde quand même l'idée que ce montant est un peu élevé malgré tout.

Ce n'est pas un reproche directement, en disant: nous sommes toujours trop élevés. Parce qu'en regardant l'historique des chantiers sur la Commune, nous sommes parfois même plutôt avec des prix d'architectes sur l'ensemble des travaux qui ne sont pas trop mauvais finalement par rapport au reste. Mais là, en l'occurrence, je ne comprends pas pourquoi, d'un coup, nous passerions de 13 à 15% et ma question portait sur le contrôle. Alors vous me dites: oui c'est contrôlé, on y va comme cela. Je vous fais entièrement confiance, allons-y.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Patricia Zurcher de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 38-2013 de la Municipalité du 23 août 2013,

Où le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit total de CHF 998'800.- TTC (CHF 981'800.- pour le bâtiment et CHF 17'000.- pour le mobilier), pour entreprendre les travaux de l'Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif, rue de Lausanne 35 comprenant l'installation d'un ascenseur et des aménagements intérieurs divers, comme décrits dans le présent préavis.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de CHF 981'800.- TTC, sous le compte N° 3400.5030.237 "Lausanne 35 - Ascenseur et aménagements intérieurs divers - Bâtiment".

D'autre part, pour le montant de CHF 17'000.- TTC, sous le compte N° 3400.5060.337 "Lausanne 35 - Aménagements intérieurs divers - Mobilier".

Ces dépenses seront amorties en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Patricia Zurcher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Rapport du préavis N° 39-2013 – Arrêté d'imposition pour l'année 2014

M. le Président prie Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances** donne lecture du rapport de la Commission

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 39-2013 s'est réunie le mardi 8 octobre 2013 de 18h30 à 19h30 à la salle de conférence de la Municipalité.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs : Geneviève Bonzon, Anton Chatelan, Pascal Golay, Nicole Haas-Torriani, Stéphane Montabert, Reza Safai, Didier Viennet, Vito Vita et Véronique Bovey Diagne, présidente.

Mme et MM. Nathalie Kocher, Eugène Roscigno, Michele Scala et Vincent Keller étaient excusés.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, et M. Jean-François Clément, municipal. Le Service des finances était représenté par M. Michael Perrin Chef de Service.

Développement du préavis par les membres de la municipalité :

Comme en 2012, la Municipalité propose au Conseil Communal de reconduire l'arrêté d'imposition 2013 pour une année. Ainsi, la charge fiscale des contribuables renanais restera identique à celle des quinze dernières années.

Le taux d'imposition de Renens est plutôt élevé, juste en-dessous de Lausanne et Chavannes-près-Renens (79). Les autres communes du district ont un taux d'impôts inférieur.

Les investissements sont nombreux. Ils sont en particulier liés à la modernisation de notre Ville et à son développement.

- Le projet de tram implique des travaux préparatoires à charge de la Commune;*
- Les travaux de construction de la passerelle de la gare débuteront prochainement ;*
- La Commune finit de combler son retard en matière d'équipements scolaires par la construction du collège du Censuy ;*
- La Commune poursuit la rénovation des bâtiments administratifs et leur assainissement énergétique ;*
- La rénovation de la Ferme des Tilleuls débutera également en 2014, etc.*

Il est ainsi prévu que de nouveaux emprunts viennent financer ces projets, en 2014 pour un total de 30 à 32 millions de francs inscrits au plan des investissements. Ces nouveaux emprunts augmenteront la dette à long terme de la Commune, c'est pourquoi il est recommandé de maintenir le taux d'imposition au niveau des années précédentes.

La marge d'autofinancement reste faible, mais positive. Techniquement, il serait indiqué de tenter de l'augmenter, ce qui ne va pas de soi.

Débats de la Commission des finances

La Commission remercie les intervenants de leur disponibilité et pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés.

Nous constatons que la charge fiscale totale des Renanais n'est pas modifiée et ceci depuis 2001, le total des points d'impôts canton et commune étant identique depuis cette date, au vu de la décision prise par le Conseil communal de 2012 de compenser la baisse cantonale par une hausse communale, conservant ainsi à $154,5 + 78,5 = 233$ le taux d'imposition total des contribuables de notre Commune.

Les membres de la commission constatent une stabilité dans la gestion financière communale, qui se traduit dans l'arrêté d'imposition 2014.

Au vote, c'est à 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis N° 39-2013 « arrêté d'imposition pour l'année 2014 ».

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions de ce préavis.

C'est à une très large majorité moins 4 abstentions que les conclusions suivantes sont

acceptées.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 39-2013 de la Municipalité du 26 août 2013,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2014.

ADOPTE

l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2014 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 41-2013** – Demande de crédit d'étude pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).
 - *Présidence: PLR*
- **Préavis N° 42-2013** – Remplacement de deux véhicules du service Environnement-Maintenance
 - *Présidence: Parti socialiste*
- **Préavis N° 43-2013** – Demande d'un crédit pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls.
 - *Présidence: Fourmi rouge*

M. le Présidente ouvre la discussion sur les dépôts de préavis

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Intervention relative au préavis N° 43-2013

Je me permets ce soir d'intervenir sur ce préavis dans la discussion préliminaire parce que cela aura peut-être des incidences financières et en tout cas pour préparer la Municipalité à certaines questions.

Je lis dans le préavis, au point "3.3 Environnement – Dans le cadre du programme "Cité de l'énergie" dont Renens bénéficie du label depuis 2005, la Municipalité a adopté le standard "bâtiment 2011". Ce standard vise à renforcer, en particulier, les mesures en faveur de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables". Je lis dans le même préavis

que nous passons du chauffage au mazout au chauffage au gaz. Le gaz n'est pas une énergie renouvelable à ma connaissance, c'est une énergie fossile. C'est un peut-être un sujet à débattre en Commission: il y a d'autres sources d'énergie tel que du pellet, de la géothermie. Il y a peut-être moyen d'utiliser une énergie qui soit renouvelable, au contraire du gaz, et qui ferait que nous pourrions nous sentir fiers d'un label "Cité de l'énergie".

Deuxième chose, nous parlons d'énergie renouvelable. Il y a le solaire et je n'ai pas vu, à aucun endroit dans ce préavis, qu'il soit fait mention de panneaux solaires, que cela soit des panneaux thermiques pour l'eau chaude/sanitaire, voir pour aider au chauffage en hiver, pas plus que de panneaux photovoltaïques pour aider à produire de l'électricité alors que la loi sur l'énergie vaudoise va bientôt nous l'imposer lors de grosses rénovations: Je me pose aussi des questions. Peut-être que le toit n'est pas approprié. Toutefois, nous avons une annexe qui est juste à côté avec un magnifique pan de toit orienté plein sud, peut-être que de mettre des panneaux sur l'annexe et de renvoyer l'énergie dans la ferme ne dégraderait pas l'image de la ferme et permettrait aussi de concilier ces deux aspects.

Dernière chose: les subventions. Là j'avoue que je n'y connais pas grand-chose quant aux subventions en faveur des communes, pour les privés je m'y retrouve un peu. Mais est-ce que la Municipalité peut bénéficier du programme "Bâtiment", par exemple, ou être au bénéfice d'autres subventions vu qu'une grosse rénovation thermique et de l'isolation sont effectuées. Cela serait peut-être intéressant de savoir, parce que je n'ai rien vu là-dedans, si nous pouvions obtenir un petit complément.

Comme cela a des incidences financières, je me suis permis d'en parler ce soir. Merci de votre attention.

La discussion n'étant plus demandée M. le Président clôt la discussion et informe que:

- le préavis N° 41-2013 sera présidé par M. Jacques Berthoud du groupe PLR,
- le préavis N° 42-2013 sera présidé par Mme Patricia Zurcher du groupe socialiste,
- le préavis N° 43-2013 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge.

16. Motions, postulats, interpellations

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Dépôt de postulat intitulé "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets"

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers collègues,

Comme vous le devinez il s'agit de parler de recyclage et de déchets. Mais pas de n'importe quel déchet, plus précisément de type de déchets qui aujourd'hui ne peuvent pas encore être recyclé dans notre Canton et dans notre Ville pour des raisons de manque de filière.

Comme la Ville de Renens, tout comme d'autres communes d'ailleurs, est actionnaires de Valorsa qui s'occupe de la mise de place de ces filières, il est demandé dans ce postulat de réfléchir à la mise en place de filières

- pour le recyclage des emballages plastique hors PET, vu qu'aujourd'hui à part le PET il est très difficile de recycler du plastique. Et ce non pas parce que cela est difficile techniquement, mais parce qu'il n'existe aucune filière vu qu'apparemment ce n'est pas assez rentable économiquement
- et d'autre part pour le recyclage des emballages en carton pour boisson, appelé communément "berlingot", qui eux aussi peuvent aussi être très facilement recyclés mais qui ne le sont pas, manque de filière oblige.

Comme le veut le Règlement du Conseil, je développerai ce postulat en bonne et due forme lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Information de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je remercie le groupe Les Verts pour le dépôt de son postulat et attends avec plaisir le texte.

C'est ici l'occasion de vous présenter quelques chiffres, puisque nous avons fait le bilan avec les déchèteries de Malley et de Bussigny suite à l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

	Juillet	Août
Ordures ménagères	-40%	-50%
Verre	+11%	+18%
Papier	+22%	+27%
Organique	+50%	+58%

Ce sont des chiffres qui sont assez spectaculaires. En ce qui concerne les déchets globaux, il est à relever que nous n'en avons ni plus ni moins. Par contre, nous arrivons aux objectifs du Canton puisque dans la loi cantonale il est prévu d'avoir un taux de recyclage de 60%, avec les chiffres mentionnés ci-avant nous atteignons presque ce pourcentage puisque nous en sommes pour l'instant à 58%-59%

Au niveau des passages dans les déchèteries, il y a une augmentation des passages de 60% à Malley avec 10'000 passages par mois. Par contre le poids moyen amené lors de ces passages était de 120 kg en 2008 alors qu'il est de 40 kg en 2013.

Concernant les filières de plastiques, et je me réjouis de voir votre postulat, il est vrai qu'il y a des discussions pour construire des usines. Pour l'instant les plastiques, et notamment les plastiques durs, transitent par la Suisse allemande puis sont ensuite acheminés en Allemagne. Nous verrons ceci la prochaine fois.

En ce qui concerne les emballages alimentaires, il y a des discussions qui sont en cours pour probablement 2015 qui vont se mettre en place. Au niveau du plastique nous avons 4 filières extérieures pour le tri des flacons, des plastiques souples non alimentaires, des plastiques durs ainsi que du polystyrène-sagex. Ces filières sont en place et nous constatons également des augmentations.

Voilà pour quelques chiffres informatifs et nous nous réjouissons d'avoir votre texte la prochaine fois.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**
Interpellation intitulée "Sociétés offshores"

Mesdames, Messieurs,

J'ai récemment découvert par hasard, qu'il est possible qu'une société de construction plâtrerie et peinture implantée sur notre territoire ait son siège social aux Seychelles avec un capital nominal pratiquement nul!

Plus grave encore, ce cas de figure existe dans la commune de Chavannes avec une pharmacie.

Au-delà de l'aspect moral et éthique d'une telle démarche, je me pose la question de sa légalité. Qui et dans quelles conditions porte la responsabilité en cas d'activités répressibles? Je parle là d'entreprises qui sont actives dans le domaine de la construction, dans le bâtiment et la santé! Qui porte la responsabilité du moment où le siège social est aux Seychelles et qu'il est strictement impossible de savoir qui en est propriétaire.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

- 1. Sous quelles conditions, l'établissement d'une société offshore sur notre territoire est autorisé?*
- 2. L'administration communale opère-t-elle un contrôle de la nature et de la légalité des sociétés qui s'implantent à Renens?*
- 3. Quel est le domaine d'action de la Municipalité pour limiter voir empêcher la création de telles sociétés dans notre Ville?*
- 4. Dans quelle direction la Municipalité va-t-elle agir dans ce domaine à l'avenir?*

Pour des raisons de confidentialité, j'ai choisi de ne pas nommer explicitement les sociétés concernées bien que cette information soit publique en consultant le registre du commerce sur Internet.

Pour faciliter le travail de la Municipalité les noms apparaissent sur la version écrite transmise au Bureau du Conseil.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Merci M. Gian-Luca Ferrini pour cette interpellation à laquelle je ne répondrai pas ce soir puisqu'elle interpelle plusieurs champs et est importante. Je propose donc de vous donner réponse lors de notre prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Eugène Roscigno, PS**
Question relative à l'aide sociale

Le débat lors du Conseil communal précédent sur le thème de l'Aide individuelle au Logement et plus largement de l'aide sociale interpelle le parti socialiste de Renens.

Les spécialistes de la thématique peinent à expliquer les spécificités et les champs de couverture des PC Familles, de l'ALL, et les imbrications entre les différentes aides. On peut donc raisonnablement penser que les bénéficiaires potentiels aient encore plus de difficultés à s'orienter dans le labyrinthe de l'aide sociale. Rappelons aussi, que certaines aides ne sont pas octroyées systématiquement (exemple sur la base de la déclaration d'impôts) mais doivent être demandées à l'image du subside pour l'assurance maladie.

Fort de ces constats et désireux d'optimiser les aides actuelles, et avant d'en instaurer de nouvelles et pour une meilleure efficacité et aussi d'économie, le Parti socialiste de Renens demande à être renseigné sur les actions entreprises par les services sociaux concernés pour informer la population des différentes aides existantes et des conditions à remplir pour les obtenir.

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Cette question mérite réflexion et je vous répondrai lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Questions sur les tl et la ligne 17

*Monsieur le Président,
Chères et chers Collègues,*

Une question ou plusieurs questions sur les TL et la tristement célèbre ligne 17.

Nous avons eu une interpellation de Monsieur Alberto Mocchi et une question de ma part lors de notre séance du Conseil du 23 mai, je suis à nouveau intervenu lors de la séance du 20 juin avec comme suggestion d'examiner la situation dès la fin des vacances scolaires.

Voici les trois questions qui sont pour moi encore ouvertes à ce jour:

- *quelle évaluation notre municipalité fait-elle de cette nouvelle ligne, que ce soit en termes de capacité ou de régularité ?*
- *dans le cas où les problèmes seraient toujours présents, quelles mesures seront-elles prises afin de régulariser cette situation ?*
- *en cas de manque de capacité, quelles augmentations de fréquences sont-elles possibles, sachant que des bus peuvent circuler en ville de Berne à une fréquence de 3, voire parfois de 2 minutes.*

D'avance merci pour les réponses que notre Municipalité saura apporter, via ces trois questions, à une des préoccupations de notre population utilisant fortement cette ligne 17.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vous remercie pour vos questions. C'est vrai que vous êtes un spécialiste des tl et je sais qu'ils sont souvent en contact avec vous ou que vous êtes souvent en contact avec eux et que cela a permis, en particulier, de corriger des informations qui étaient fausses au début.

Je vais transmettre votre question entière aux tl. Selon les eux, il n'y a actuellement pas de problèmes de capacité différents entre la nouvelle et l'ancienne situation. La fréquence à 5 minutes qui existe aux heures de pointe (entre 07h00 et 09h00 et entre 16h30 et 19h00) ne peut pas être augmentée, car ceci créerait des doublures ou trains de bus.

J'entends vos questions précises, y compris les références que vous faites avec la ville de Berne, nous allons rediscuter cette question avec les tl. J'ai aussi entendu des avis de citoyens qui me disaient qu'à certains moments les bus étaient plus pleins qu'avant. Toutefois, cela ne semble pas être à priori le constat officiel que les tl font, mais nous leur retransmettrons vos questions et nous discuterons avec eux.

C'est vrai que j'ai abordé à plusieurs reprises au sein du Comité de direction cette situation de la ligne. Ce qui est sûr, c'est que nous nous sommes tous, vous, les tl et nous la Municipalité, complètement d'accord sur le fait que le tram sera la seule manière de répondre à terme à la surcharge que nous trouvons sur cette ligne.

Le futur tram sera en site propre, alors que nous nous trouvons là avec le bus 17 dans un site partagé, et c'est peut-être une partie de la réponse à votre question. Quand nous avons des bus en site propre on peut imaginer, peut-être, de les séquencer plus rapidement. Quand les bus sont en site partagé, avec les feux, avec les voitures, ils se retrouvent rapidement tous les uns derrière les autres. Le tram résoudra cette situation, mais le tram ce n'est pas encore pour demain, c'est pour après-demain.

Nous vous répondrons donc plus complètement à l'ensemble de ces questions.

- **M. Ali Korkmaz, PS**
Intervention relative aux déchets

*Monsieur le Président,
Chères et Chers collègues,*

Vous aurez certainement remarqué, comme moi, l'article et la photo publiés le 08 octobre dernier dans un "gratuit" qui donne une très mauvaise image de notre Commune.

Sur la photo on y voit un tas d'ordure, que des sacs noirs, avec au milieu un sac blanc... Le message que ce journal veut faire passer est clair: Renens est une commune peuplée d'étrangers et ceux-ci sont des tricheurs...

Chers collègues, ceci est inacceptable. Allez savoir quand la photo a été prise, elle n'est pas datée. Ne serait-ce pas au moment du changement du système?

Toutes les provocations que certains ne se privent pas de faire. Si des efforts pédagogiques doivent être accomplis, si des mesures doivent être prises, c'est à nous d'en prendre l'initiative.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je n'ai pas personnellement vu cette photo mais serai intéressé que nous regardions cela après.

Comme la photo n'est pas datée nous ne pouvons savoir si elle a été prise avant ou après l'introduction de la taxe au sac. D'autre part, il faut rappeler que le sac noir n'est pas interdit; il y a des entreprises qui ont des contrats privés pour ramasser leurs déchets, au contraire des ordures ménagères des habitants qui doivent être mis dans des sacs blancs, cela est juste.

Contrairement à Lausanne par exemple, à Renens nous ne ramassons pas les déchets des entreprises. Les entreprises ont des contrats avec des prestataires et utilisent des sacs non taxés. De ce fait, étant donné que nous ne savons pas ni où ni quand a été prise cette photo, je ne peux pas vous répondre.

Nous savons que nous avons des problèmes, il y a des quartiers qui étaient sensibles avant, qui le sont toujours un peu, nous améliorons les choses cela est certain. Par contre vous avez probablement raison en terme d'image, c'est un petit peu facile de péjorer la Ville qui va bien, car les chiffres que je vous ai communiqué tout-à-l'heure sont supérieurs à ceux de nos voisins et à ceux de Lausanne aussi.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Question relative à la circulation à proximité du collège de Verdeaux

Bonsoir Messieurs, Mesdames,

J'interviens en tant que conseillère relai de parents d'élèves en mentionnant tout-de-suite que je ne suis pas pour la sécurité absolue et je trouve que des fois nous en faisons beaucoup. Mais en même temps il y a des préoccupations au sujet de la sortie du collège de Verdeaux et que des contacts ont déjà pris avec la Municipalité. Le collège de Verdeaux est devenu un collège primaire avec, j'imagine, de plus jeunes enfants. Les parents sont inquiets à la sortie parce que le long du Bugnon, les enfants qui sortent par groupe, se bousculent, rigolent et que sur cette rue du Bugnon, qui est limitée à 50km/h, les automobilistes qui descendent roulent plus facilement à 55-60km/h. Ils sont inquiets et trouvent que le trottoir devrait être un peu plus protégé, pour éviter que des enfants se bousculant arrivent sur la route. Une bande blanche pourrait être tracée sur cette route ce qui pourrait rendre les automobilistes plus attentifs à la présence d'enfants. Cette demande vous est donc transmise, par des parents d'élèves, pour étude.

Par la même occasion, je passe souvent aux heures de sortie de l'école et je constate qu'il y a tout le temps des parents qui attendent en voiture leurs enfants le long du terrain de Verdeaux, donc sur la piste cyclable, et en plus souvent se sont des 4x4 et pas des petites voitures. L'autre jour, il y avait une jeune fille de 12-13 ans qui a dû sortir de la piste cyclable pour dépasser ces voitures qui stationnent. Nous avons le commandant tout-à-l'heure, je ne l'ai pas interpellé mais il pourrait envoyer plus souvent des policiers et là il se ferait de temps en temps du "blé".

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,

Merci pour votre question qui concerne à la fois Ecole, Urbanisme et la Police. Je vous propose de prendre toutes ces questions et nous répondrons lors de la prochaine séance du Conseil communal. Merci.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**
Information relative à Tous en Chœur

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu un certain nombre de papillons sur la table. Pour ma part, j'aimerais porter votre attention sur le papillon qui vous présente un très beau projet que la Ville de Renens et la Commission culturelle soutiennent. Il s'agit de la manifestation "Tous en Chœur". Ce sont 200 enfants-choristes autour d'Henri Dès, qui fête 50 ans de carrière. Quand les organisateurs se sont approchés de la Municipalité pour parler de ce projet, nous avons tout-de-suite été emballé et séduit par celui-ci, puisque Henri Dès, vous le savez, est né à Renens, il n'y a pas vécu longtemps mais il est fortement attaché à Renens. Nous avons eu l'occasion de lui décerner le mérite culturel de reconnaissance il y a quelques années. Lors de, cette soirée, peut-être certains d'entre vous s'en souviennent, le chœur Voix Nord Sud avait chanté. Henri Dès avait été totalement séduit par ces enfants et leur a proposé d'enregistrer l'album suivant qu'il faisait. A ce jour cela fait déjà 3 albums que le chœur Voix Nord Sud enregistre avec Henri Dès et le chœur Voix Nord Sud va participer à cette manifestation. Ce sont donc environ 30 élèves de Renens, accompagnés de MM. Jean-Daniel Diserens, Jacques Stettler et Antonio Magana, enseignants, qui chanteront parmi 200 autres élèves à l'Auditorium Stravinski. C'était donc pour nous important de vous faire part de cette très belle manifestation. Si vous avez l'occasion d'y aller ce sera les 21 et 22 décembre, allez-y, dépêchez-vous d'acheter les billets, je vous assure que ceux-ci partent comme des petits pains. Merci de votre attention.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**
Information relative au parcours interreligieux

J'attire votre attention sur le papillon se trouvant sur votre table et qui annonce le 3ème parcours interreligieux de Renens organisé par la Commission d'Intégration Suisses Etrangers et la Direction Finances-Cultes qui aura lieu le samedi 16 novembre 2013. Rendez-vous à 13h30 devant l'Hôtel-de-Ville avec un parcours que vous pouvez découvrir au dos du flyer. Réservez cette date, c'est toujours intéressant de faire connaissance avec les autres communautés religieuses et de se retrouver une après-midi pour ce parcours.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président, clôt la discussion, remercie les conseillères et conseillers pour leur patience et leur souhaite une bonne rentrée dans leur foyer.

Clôture de la séance à 21h45

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet

Annexe N° 1:**Rapport du postulat de Mme Florence Widmer intitulé "Mèbre – Source – Midi, trois rues pour les piétons" et de la motion de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller, au nom de l'Association de Quartier du Centre, intitulée "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier"**

*Monsieur le président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Madame la syndique et Mesdames et Messieurs les municipaux,*

En préambule, il faut préciser qu'une seule commission a été nommée pour traiter le postulat et la motion. En effet, tant le postulat que la motion vise le même but, soit un centre-ville piétonnier. Seule, la forme du droit d'initiative appartenant à tout membre du Conseil diffère :

- le choix du postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier un centre piétonnier, sans que sa demande ait un effet contraignant ;*
- la motion, pour autant qu'elle porte sur une compétence du Conseil communal, oblige la Municipalité à présenter le projet demandé, accompagné ou non d'un contre-projet.*

La commission s'est réunie à deux reprises. Une 1^{ère} fois le 10 juin 2013 avec les autorités et les représentants de l'administration.

Une seconde séance a eu lieu le 24 juin 2013 avec une représentante des motionnaires.

La commission était représentée par :

Mesdames Dominique Perret, Irina Krier, Florence Widmer et Patricia Zürcher (qui remplace Mme Line Rouyet)

Messieurs Didier Divorne, Vincent Keller, Jérôme Tendon et Didier Vienet, président rapporteur

Madame Florence Widmer était excusée pour la séance du 10 juin.

La Municipalité était représentée par Mme Huguenin, Syndique, Mme Maystre, Municipale, et M. Golaz, Municipal. Elle était accompagnée par Messieurs Sarda, chef de service travaux et M. Servageon, adjoint au secrétaire municipal.

D'emblée, Mme la syndique signale le doute qui existe sur la compétence du Conseil communal pour imposer une zone piétonne.

Ensuite, M. Sarda présente quelques photos de la situation avant et après la création des zones de rencontre, ainsi que des améliorations apportées au niveau des rues de la Mèbre, du Midi et de la Savonnerie. Les contrôles effectués se sont intensifiés dans le courant du mois de mai 2013. 435 véhicules ont été contrôlés (Mèbre et Midi) et 21 infractions sont signalées, soit environ un 5 %. Le relevé des contrôles radar est consultable sur le site de la PolOuest.

Il est précisé que la rue de la Source est privée.

Dans le cadre du projet de l'arrivée du tram, l'avenue du 14 Avril passera en double sens et le tronçon de la rue de Lausanne situé entre la rue de la Source et la rue de Crissier sera entièrement dédié au tram. Un schéma de circulation « Serpent » est présenté. L'objectif est

de maintenir une circulation dans les rues de la Mèbre et du Midi. Avec les travaux qui vont se dérouler sur plus de 2 ans, ce sera très difficile pour les commerçants. Le maintien d'un accès par voiture favorise l'attractivité du centre. La zone 20 représente ainsi un bon compromis, accepté par les commerçants, et présente une irrigation légère nécessaire pour passer la période des travaux.

Certains membres de la Commission font remarquer que les voitures qui sillonnent ces rues recherchent le raccourci qu'elles peuvent offrir ou des places de parc, mais leurs occupants ne sont pas des clients pour les commerces.

M. Servageon souligne qu'aujourd'hui, on ne chemine pas dans Renens. Une zone piétonne ne doit pas être imposée mais s'imposer naturellement et la voiture devient intrusive.

De gros efforts sont effectués pour rechercher des commerçants afin de rendre les rues commerciales plus attractives. Par exemple, il a été demandé au McDonald's de s'installer plutôt au Nord des voies CFF afin de donner un flux dans la direction du Centre.

La Municipalité et les représentants de l'administration prennent congé de l'assemblée. Vu l'heure, la commission décide de fixer une nouvelle date pour délibérer.

Séance du 24 juin 2013

Tous les membres de la commission sont présents. Mme Line Rouyet est présente au titre de motionnaire.

Le président ouvre la séance.

Tous s'accordent pour constater que les mesures prises par la Municipalité (communiqué de la Municipalité n° 8 /2012-2013) apportent des améliorations. Cependant, la situation reste tout de même dangereuse.

Il est convenu de traiter d'abord le postulat. Mme Widmer explique sa position.

Puis chacun argumente sa position. Il ressort des discussions les points suivants :

- *le schéma de circulation « Serpent » ne va pas régler le problème du transit ;*
- *la zone piétonne représente un mieux, à ne pas lier avec le chiffre d'affaire des commerces ;*
- *la rue du Midi et +/- rue de la Mèbre est adjacente à une immense place "de jeux" ce qui peut aussi augmenter certains risques d'accidents.*
- *l'accès au parking par les habitants ne représente pas une charge importante de voitures ;*
- *une approche progressive d'un centre piéton permettra qu'il soit culturellement accepté ;*
- *veillez à ne pas faire un amalgame commerce – voiture ;*
- *important d'intégrer une réflexion dans les études d'aménagement futur ;*
- *la police doit être plus directive et ne pas laisser faire afin d'avoir une zone 20 sécurisée;*
- *les motionnaires (habitants du centre) soulignent qu'ils ne pensent pas qu'à leur bien-être ;*
- *avec une zone piétonne, on peut espérer un changement du tissu économique ;*
- *prendre connaissance d'un rapport sur l'impact économique sur la mise en place de zones piétonnes à Genève ;*
- *profiter des chantiers pour mettre en place progressivement les zones piétonnes ;*

- *si l'objectif d'un centre piéton est louable, il s'agit d'évoluer en tenant compte de l'avis des commerçants qui seront très fragilisés durant les travaux.*

Le texte du postulat, de même que celui de la motion, ne précise pas la date de mise en place des zones piétonnes.

Un amendement au postulat est déposé :

"Le préavis relatif à la mise en zone piétonne des rues Mèbre – Source – Midi est à déposer de façon à ce que la zone piétonne puisse être réalisée à l'échéance des travaux du tram"

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

La décision de transmettre le postulat amendé à la Municipalité pour étude est aussi acceptée à l'unanimité.

Formellement, la discussion est portée sur la motion. Le même amendement est proposé pour la motion, soit :

"Le préavis relatif à la mise en zone piétonne des rues Mèbre – Source – Midi est à déposer de façon à ce que la zone piétonne puisse être réalisée à l'échéance des travaux du tram"

Au vote, cet amendement est accepté avec une abstention.

La décision de transmettre la motion amendée à la Municipalité pour étude est acceptée avec une abstention.